



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 28 avril 2023

Poursuite de la levée progressive des restrictions de circulation et d'accès aux plages sur la commune de La Teste-de-Buch

L'incendie qui a ravagé la forêt de La Teste-de-Buch a entraîné de nombreuses restrictions de circulation terrestres et sur le littoral. Aujourd'hui, les travaux de sécurisation et d'aménagement permettent par 3 arrêtés préfectoraux :

- La réouverture de la piste cyclable D804 qui longe la D218. Elle sera accessible entre le rond-point de la Dune du Pilat et Biscarrosse à compter du vendredi 28 avril à 16h00. Malgré cette réouverture, les cyclistes sont invités à rester prudents entre les plages de la Lagune et du Petit-Nice. En effet, ils devront emprunter jusqu'à fin juin, en raison de travaux ONF, une section de la D218 sur environ 500 mètres. Cette section permettra de relier le bout de la piste cyclable n°804 longeant la D218 et l'accès à la plage de la Lagune, pour rejoindre à nouveau la piste cyclable qui traverse la forêt le long de la côte.

Les contrôles de vitesses seront présents sur la route D218, en particulier sur cette dernière zone où les véhicules et les cyclistes devront partager la route en sécurité. La section impactée par les incendies reste entièrement limitée à 50 km/h.

- L'accès aux piétons de la plage du Petit-Nice est à nouveau autorisé à compter du samedi 29 avril. En revanche, en cas de coefficients supérieurs à 75, l'accès à la plage du Petit-Nice aux piétons restera interdit 2 heures avant et 2 heures après la pleine mer jusqu'au 30 juin (cf. tableau des jours/heures annexé à l'arrêté préfectoral).
- La piste 214 reste interdite à la circulation pour les véhicules, cyclistes et piétons, sauf pour les véhicules autorisés par l'arrêté préfectoral.

Les stationnements « sauvages » restent également interdits sur l'ensemble des abords de la RD 218 et du massif forestier.